

Le Petit Penchardais



Penchard fête le 14 juillet

À PARTIR DE 12H

Repas républicain

CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous avez emménagé à Penchard entre 2024 et 2025 ? Inscrivez-vous !

MOMENT CONVIVIAL SUR LE CHAMP DE FOIRE

Apportez votre repas (pas de barbecue) ou profitez du foodtruck créole sur place

Ambiance musicale assurée par un groupe de musique

Animations avec le CME et l'Association des Jeux de Penchard

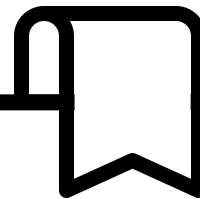
À PARTIR DE 15H

Olympiades penchardaises

**TOUTES LES INFOS ET INSCRIPTION SUR
PENCHARD.FR OU EN SCANNANT CE
QR CODE :**



SOMMAIRE



Mairie

P. 3

- Liste des délibérations votées
- Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945
- Départ de 2 agents communaux
- Fermeture du réseau cuivre à Penchard
- Au sujet des finances de la commune
- Recyclage du verre

Travaux

P. 11

- Rue de Meaux
- Extension de l'école
- Terrain de tennis
- Règles d'urbanisme : quelques rappels

Enfance

P. 14

- Spectacle de fin d'année de l'école : Paris mise à l'honneur !
- Rentrée scolaire 2025-2026
- Régalade avec l'atelier cookies du CME

Vie du village

P. 16

- Retour sur la chasse aux oeufs de Pâques 2025
- Rendez-vous le 14 juillet pour la fête du village !
- Le salon de l'artisanat est de retour
- Inscription au repas annuel des anciens

Associations

P. 17

- Forum des associations 2025
- Feet of Dance
- ALORS
- Club de Jujutsu penchardais
- Association des Jeux de Penchard

Vie pratique

P. 20

- Nouvelle réglementation anti-tabac
- Canicule et feux : tous vigilants !
- Alerte canicule : les bons réflexes à adopter
- Opération tranquillité vacances

LE COIN

DES PENCHARDAIS

P. 21

- Poèmes de Marcelline DELAMARRE

Tribune libre

P. 21

- Majorité municipale
- Groupe de l'opposition

Loisirs

P. 22

- Jeux
- Recette : Taboulé nouvelle génération

L'EDITO

du Maire



Une autre année scolaire se termine et voilà que revient le temps des vacances d'été. Celles-ci semblent devoir être nettement plus ensoleillées et chaudes que celles de l'été dernier. À ce propos, il est important de rappeler la bonne conduite à tenir pour traverser cette période de canicule dans de bonnes conditions. Vous trouverez dans cette édition un rappel des conseils à cette fin.

Les semaines qui arrivent ne seront pas de tout repos pour tout le monde. En effet, comme nous l'avons annoncé, les travaux pour la construction de l'extension de notre école, ainsi que ceux concernant la sécurisation de la rue de Meaux ont commencé.

Si tout se passe normalement, les travaux de l'école verront la création des fondations et de la dalle supportant le bâtiment avant la fermeture des entreprises fin juillet. Avant les vacances de Noël, le bâtiment sera hors d'eau et hors d'air, puis viendront tous les travaux intérieurs afin de compléter le projet pour une livraison prévue en juin prochain.

S'agissant des travaux rue de Meaux, ils auront donc lieu durant tout l'été, afin de réaliser le projet qui est en tous points identique à la présentation détaillée qui a été faite lors de la réunion publique.

Pendant cette période, la rue sera donc fermée à la circulation en journée (8h00-17h00). Toutefois, en fonction du séquençage des travaux et pour limiter les problèmes de circulation, quand il ne sera pas indispensable de la fermer complètement, un système de circulation par alternance sera mis en place avec utilisation de feux de régulation.

Comme indiqué dans le document distribué, nous diffuserons les informations relatives au planning du chantier quand elles seront en notre possession. Je rappelle aux riverains qu'aucun véhicule ne devra rester stationné dans la rue pendant les horaires de travaux, et que la place de la mairie sera exceptionnellement ouverte pour faciliter le stationnement.

Je compte sur la bonne volonté de chacun pour rendre la réalisation de ces travaux la plus fluide possible afin que, dès fin août, le village puisse enfin bénéficier d'une circulation apaisée sur cet axe important. Je reste avec mon équipe à votre écoute pour régler les difficultés qui ne manqueront pas d'apparaître à l'occasion de cet important chantier.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances d'été en espérant qu'elles vous permettent de vous reposer et de profiter de ceux qui vous sont chers.

Bonnes vacances !

Marc ROUQUETTE.

RESTONS EN CONTACT

Ecrivez-moi sur mairie@penchard.fr ou prenez rendez-vous au 01 64 34 10 86

Permanence des élus les samedis interrompue cet été

La permanence tenue par les élus tous les samedis matin de 9h à 12h à la mairie sera interrompue cet été du samedi 19 juillet au samedi 16 août inclus.



Liste des délibérations votées

Conseil Municipal du 8 avril 2025

- ◆ DÉLIBÉRATION N°01-2025 : Approbation du compte financier unique
- ◆ DÉLIBÉRATION N°02-2025 : Exercice 2024 - Affectation du résultat
- ◆ DÉLIBÉRATION N°03-2025 : Vote des taux de la fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition pour l'année 2025
- ◆ DÉLIBÉRATION N°04-2025 : Budget 2025
- ◆ DÉLIBÉRATION N°05-2025 : Attribution d'une subvention à l'ASSAD de Trilport et ses environs
- ◆ DÉLIBÉRATION N°06-2025 : Attribution d'une subvention à l'Association Fraternelle des Anciens
- ◆ DÉLIBÉRATION N°07-2025 : Attribution d'une subvention à l'Association des Jeux de Penchard
- ◆ DÉLIBÉRATION N°08-2025 : Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols
- ◆ DÉLIBÉRATION N°09-2025 : Mise à jour du tableau des effectifs
- ◆ DÉLIBÉRATION N°10-2025 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-lès-Meaux
- ◆ DÉLIBÉRATION N°11-2025 : Opposition à la généralisation du scrutin de liste et de la parité obligatoire dans les communes de moins de 1000 habitants

Conseil Municipal du 21 mai 2025

- ◆ DÉLIBÉRATION N°12-2025 : Approbation de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945



Le jeudi 8 mai dernier auprès du Monument aux morts de la commune, Monsieur le Maire, les élus, les élues du CME et quelques Penchardais ont célébré **les 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale**.

À la suite du discours de Monsieur le Maire, les élues du CME (Petra, Sarah, Aria et Estelle) ont tenu à participer à cette cérémonie en prononçant un **discours** qu'elles avaient elles-mêmes écrit. Elles ont également déposé une gerbe de fleurs sur le monument aux morts de la commune au nom du Conseil Municipal des Enfants. Puis, après une minute de silence, l'hymne national a retenti.

À l'issue de cette cérémonie, la salle du Conseil municipal a accueilli les penchardais pour partager un **verre de l'amitié en toute convivialité**.



Voici le discours prononcé par les membres du Conseil Municipal des Enfants : Estelle, Aria, Sarah et Petra lors de cette cérémonie :

« Bonjour à toutes et à tous,
 Aujourd'hui, 8 mai, nous nous souvenons de la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y a 80 ans.
 En 1939, l'Allemagne dirigée par Hitler attaque la Pologne.
 Alors la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne.
 Notre pays est occupé en 1940, mais beaucoup de Français refusent d'abandonner : c'est la Résistance.

Des pays amis, comme l'Angleterre, les États-Unis et l'Union soviétique, se battent avec nous.
 Le 6 juin 1944, ils débarquent en Normandie pour libérer la France.
 L'Allemagne se rend le 8 mai 1945. La guerre est finie en Europe.

Pendant la guerre, des millions de personnes ont été arrêtées juste parce qu'elles étaient différentes.
 Elles ont été envoyées dans des camps très loin de chez elles, où la vie était terrible.
 Parmi elles, il y avait Anne Frank, une jeune fille qui tenait son journal en secret. Elle rêvait de liberté, comme tous les enfants.
 Aujourd'hui, nous pensons à Anne et à toutes les familles qui ont souffert.

C'est important de ne pas oublier, pour que cela ne recommence jamais.
 Se souvenir, c'est dire « plus jamais ça » !
 Nous voulons vivre dans un monde de paix, sans haine et sans racisme.
 Merci d'être avec nous pour ce moment de mémoire et d'espoir.

»

Départ de 2 agents communaux

Le vendredi 4 juillet dernier, deux agents ont réalisé leur dernier jour à la mairie de Penchard : Valérie, agent d'accueil et Carmen, en charge de la traversée des enfants.

Aussi, pour célébrer le départ de Carmen, très appréciée des nombreux enfants lors des traversées entre les différents sites de l'école, la municipalité a organisé un petit goûter à l'issue du dernier jour d'école.

Ce moment convivial a été fort en émotions pour Carmen, ainsi que pour les enfants et les parents qui sont venus nombreux les bras remplis de cadeaux pour notre agent.



Nous leur souhaitons une belle continuation et les remercions pour le travail accompli sur ces deux dernières années.

Fermeture du réseau cuivre à Penchard

L'arrêt des services du réseau cuivre est prévu à Penchard au plus tard le **27 janvier 2026**, ce réseau étant maintenant vieillissant. L'accès à internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant : la fibre optique. Si vous utilisez toujours le réseau cuivre, vous serez avertis par votre opérateur qui vous invitera à migrer vers la fibre. Toutes les informations sur www.economie.gouv.fr/treshautdebit

Au sujet des finances de la commune

Le 8 avril dernier, ont été soumis au vote du Conseil Municipal les différents documents budgétaires annuels de la commune. La commune étant passée au **Compte Financier Unique** au 1er janvier 2024, c'est ce document qui a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal consacré au budget.

Cette séance s'est tenue, cette année encore, en présence de Monsieur BONTE, Conseiller aux décideurs locaux qui a pu également faire une présentation de son analyse comparative des comptes de la commune.

Pour la 5ème année consécutive, nous avons présenté un budget qui met en valeur l'ensemble des efforts que nous avons engagés depuis notre installation.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (fonctionnement)		
	CA 2024	CA 2023
Recettes	903 980,00 €	882 061,59 €
Dépenses	785 344,75 €	779 863,44 €
Résultats d'exercice	118 635,25 €	102 198,15 €
Report résultats 2023	506 303,11 €	401 549,91 €
Résultats de clôture	634 311,69 € *	503 748,06 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (investissement)		
	CA 2024	CA 2023
Recettes	39 176,37 €	61 521,91 €
Dépenses	226 818,37 €	266 343,62 €
Résultats d'exercice	- 1 389,88 €	- 204 821,71 €
Report résultats 2023	186 272,12 €	391 093,83 €
Résultats de clôture	10 680,63 € *	186 272,12 €
Reste à réaliser : dépenses (sommes déjà engagées sur le budget 2024)	- 268 769,20 €	- 331 401,31 €
Reste à réaliser : recettes (sommes à encaisser sur le budget 2024)	769 508,00 €	769 508,00 €
Reste à réaliser net	511 419,43 €	438 106,69 €

* La Commune avait des parts depuis plusieurs années dans un centre médico éducatif qui a été dissous. Du fait de cette dissolution de l'EMP FROT, c'est la somme de 9 373,33 € qui a été réintégré à notre budget de fonctionnement et celle de 12 050,51 € qui a été intégrée à notre budget d'investissement.

Alors que pendant des années, les recettes de fonctionnement étaient inférieures aux dépenses, **depuis 4 ans maintenant, les dépenses de fonctionnement sont inférieures aux recettes.**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF Brute	10	17	- 7	- 157 (28)	95	124	106	122
CAF Nette	- 20	- 14	- 38	- 188 (- 3)	73	101	83	97

Ainsi, cette année encore et depuis 2021, la Capacité d'Auto-financement nette (CAF) est **positive**, c'est-à-dire que les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses.

Certes cela relève d'une saine et normale gestion financière de la commune. Mais on doit rappeler que pendant des années, nos prédécesseurs qui se targuaient d'une bonne et saine gestion de la commune, dépensaient plus qu'ils ne percevaient de recettes.

Alors que pendant des années, la commune n'arrivait pas à dégager des fonds depuis son budget de fonctionnement pour abonder, si cela s'avérait nécessaire, son budget d'investissement, il apparaît qu'en 2024, encore, grâce aux efforts de rigueur budgétaire entamés depuis notre arrivée, **la commune a pu dégager un résultat de fonctionnement de 118 635,25 €.**

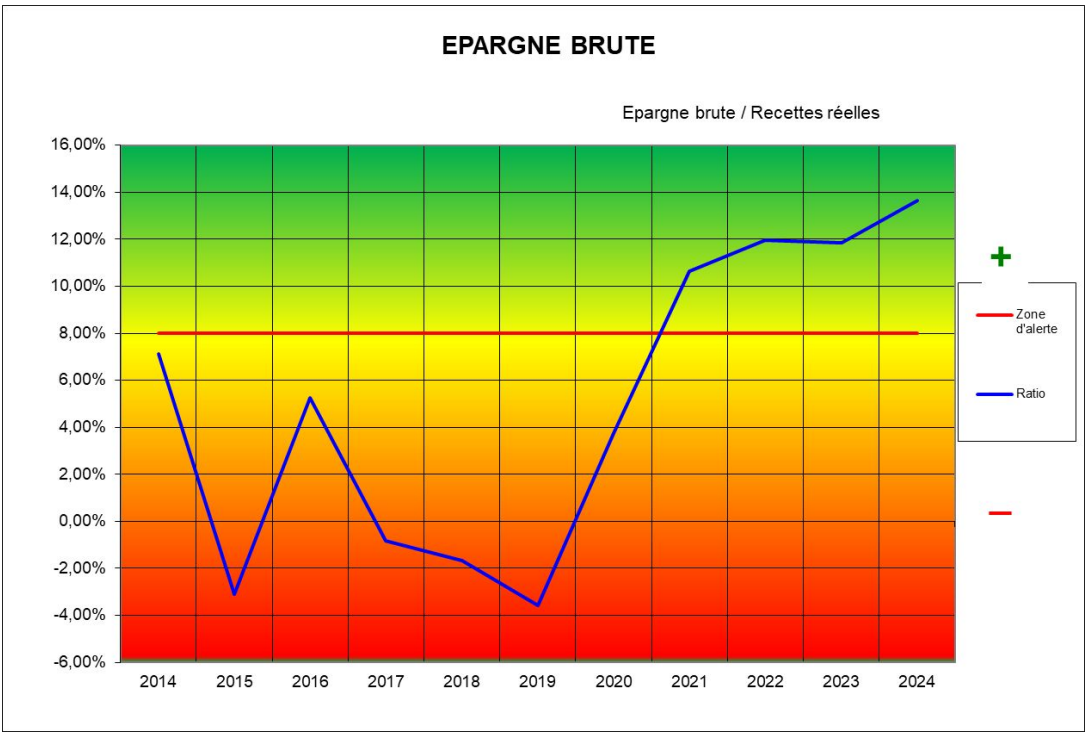
Cette année encore, le résultat d'investissement étant également à nouveau excédentaire, il n'a pas été besoin de prévoir le financement de l'investissement par le fonctionnement.

En revanche, il est probable qu'en 2025, le résultat d'investissement soit déficitaire, au regard des importants projets réalisés sur la commune. Comme l'a confirmé Monsieur BONTE, c'est une situation tout à fait normale dès lors qu'on effectue d'importants projets d'investissement.

Nous avons établi un **Plan Pluriannuel d'Investissement** qui permet de projeter sur 5 ans les projets d'investissements de la commune et ainsi d'anticiper les dépenses d'investissement.

Si notre budget d'investissement devenait déficitaire, l'excédent de fonctionnement qu'on s'efforce de dégager chaque année nous servirait à financer notre investissement.

Pour 2025, le résultat de fonctionnement a pu rester affecté à la section de fonctionnement.



Malgré ces **excellents résultats** et au regard des importants projets que nous avons engagés, **nous restons vigilants** aux besoins permanents de maîtriser nos dépenses.

Pour l'année 2025, le budget de fonctionnement a, cette année encore, été construit en faisant preuve d'une **grande prudence**.

Pour une meilleure gestion des deniers publics, nous faisons des engagements, c'est-à-dire qu'on inscrit en dépenses tous les frais que nous sommes certains de devoir engager sur l'année, notamment au titre des contrats de maintenance ou de prestations de services.

Cela permet d'anticiper les dépenses connues et de mieux maîtriser les dépenses imprévues.

Au budget de fonctionnement pour l'année 2025, ont été inscrites des dépenses d'énergie à hauteur de 92 000 €, 17 000 € au titre des frais de contrats de maintenance (maintenance des extincteurs, des chaudières, de l'ascenseur du bâtiment des associations, de l'aire de jeux de l'école, ou encore de la cloche de l'église), ou encore 10 000 € au titre des contrats de location (copieurs de l'école, de la mairie, défibrillateur, panneau lumineux...).

Nous devons également engager, au titre des charges courantes, des frais pour l'entretien du matériel communal (changement des extincteurs, des bornes à incendie...) ou des différents bâtiments publics (mairie, école, salle omnisports, salle des fêtes, bâtiment multifonctions, boulangerie...)

La commune assume des frais de prestations de services pour 90 000 €, en ce compris les frais engagés pour le **Centre de loisirs** qui s'élèvent à presque 70 000 €. Le contrat venant à terme à la fin du mois d'août 2025, on a engagé une **procédure de marché public**. Alors que nous espérons rester dans la même gamme de dépenses, l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres nous annonce une **augmentation conséquente des prix de ce service**.

Au titre des autres charges de gestion courante, la commune contribue au Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de 21 609 € et doit verser une subvention de presque 7 629 € au Syndicat du Collège pour nos collégiens Penchardais qui suivent leur scolarité au Collège Georges Sand de Crégy-lès-Meaux.

Les **charges de personnel** représentent également un poste important mais au demeurant maîtrisé du budget (384 000 €). En effet, ce sont 9 agents (titulaires, contractuels ou vacataire) qui travaillent ardemment pour vous, en mairie, à la cantine, en qualité d'ATSEM, à l'entretien des bâtiments publics, à l'entretien des espaces verts et à la sécurisation des traversées.

Afin de fidéliser nos agents et d'améliorer leur pouvoir d'achat, la commune a proposé à nos agents un service de mutuelle et de contrat de prévoyance. La prise en charge par la commune sera de 50 € mensuels/agent pour la mutuelle et de 30 € mensuels/agent pour la prévoyance.

Pour le confort de nos enfants, nous avons maintenu le poste d'une deuxième ATSEM qui intervient à l'école tous les matins et qui, sur les après-midis, partage les tâches de ménage avec notre agent d'entretien.

Afin de maîtriser les dépenses d'énergie, nous avons mené un projet de changement, en plusieurs phases, des candélabres du village lequel a déjà porté ses fruits et nous a permis de faire face à l'explosion des prix de l'énergie, sans mettre en péril notre budget.

Après avoir changé la porte d'entrée et les fenêtres de la salle des fêtes pour la somme de 8682 €, nous avons prévu de poursuivre le changement des fenêtres de la mairie pour une meilleure isolation. Nous espérons ainsi limiter encore les dépenses d'énergie.

S'agissant de l'entretien du village, chaque année, nous devons inscrire au budget différentes sommes pour assurer les différents entretiens du village qu'il s'agisse de l'entretien des voies, des bâtiments ou des terrains.

L'**entretien des voies** comprend non seulement la tonte des espaces verts par une société extérieure, mais encore l'entretien de l'éclairage public, la signalisation au sol des rues ou l'entretien des trottoirs.

Ainsi, après avoir repris des **nids de poule** situés sur les rues du village, repris la rue des églantiers qui s'était totalement affaissée, et refait la Cour de la boulangerie, nous avons également prévu de reprendre certains **trottoirs** de la ville. C'est la somme de 127 431 € à la section de fonctionnement qui a été budgétée à ce titre.

Nous avons dû procéder à l'**élagage d'arbres** ou à l'abattage d'arbres qui pouvaient endommager des bâtiments voisins.

Nous avons également dû entretenir les **abords du terrain de tennis**, la végétation luxuriante endommageant les terrains et créant une humidité qui en abîmait le revêtement. C'est une somme de 10 000 € qui a été inscrite au budget.

Nous devons également assurer l'**entretien de bâtiments publics**, certains n'ayant jusqu'à présent, jamais été sérieusement entretenus et présentant désormais un état de vétusté qui est susceptible de causer des dégâts aux bâtiments voisins. Ainsi, c'est la somme de 30 000 € qui a été inscrite au budget de fonctionnement à ce titre.

S'agissant de la sécurité, le projet de sécurisation de la **rue de Meaux** va enfin être finalisé. Dès les premiers jours du mois de juillet, ont débuté les travaux de sécurisation de la rue de Meaux à l'occasion desquels les trottoirs vont être créés pour une partie et refaits pour une autre. Ces travaux qui s'élèveront à la somme de 352 860 € sont entièrement auto-financés.

Après avoir créé une place de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap pour la somme de 8952 €, nous allons procéder à l'**installation de différents miroirs** pour sécuriser la sortie de certaines rues. Une somme de 5686 € a été budgétée à cette fin.

Nous poursuivrons les **contrôles de vitesse** réguliers et veillerons au respect des sens interdits des rues du village.

S'agissant de l'école, le projet d'**extension de l'école** avance. Après de nombreuses réunions préparatoires, les premiers travaux de préparation du terrain ont débuté.

C'est la somme de 2 302 800 € qui a été inscrite au budget d'investissement à ce titre.

Pour le confort de nos enfants et afin de lisser les dépenses de matériel, on a changé les tables des salles de classe situées à la mairie pour un montant de 6681 €. En effet, le matériel était inadapté au regard de la taille des enfants.

Pour la sécurité de nos agents, nous avons prévu de changer le **four de la cantine**.

Nous continuerons à apporter notre total soutien à l'équipe éducative pour le bien-être de nos élèves penchardais, en allouant une somme de **38 €/élève** pour l'achat de fournitures scolaires. Nous avons alloué un budget supplémentaire pour le renouvellement de tous les livres du CP.

Cette année encore, à l'occasion de la fête de l'école, les enfants qui quittent l'école maternelle se sont vu offrir un livre pour éveiller leur goût à la lecture en autonomie annoncée pour le CP. Nos élèves de CM2 se sont vu remettre, selon le choix qu'ils ont pu faire, une calculatrice ou un livre ainsi qu'un stylo pour célébrer leur passage au Collège.

Par ailleurs, cette année encore, la CAPM mettant à la disposition des créneaux pour que les élèves aillent à la **piscine** tous les après-midis, pendant deux semaines, la mairie assumera intégralement les **frais de déplacements** des élèves en bus.

A la rentrée 2025-2026, tous les enfants de l'école maternelle et élémentaire bénéficieront de la présence d'un **intervenant musical**.

Sur les budgets participatifs, depuis quelques années, la mairie s'inscrit dans la campagne de budgets participatifs écologiques ouverte par la région. Il s'agit de mobiliser la population aux projets à vertu écologique présentés par notre commune.

En 2024, nous avons présenté 3 projets pour lesquels nous avons reçu un accord de soutien financier :

- L'installation de distributeur de sacs pour déjection canine (pour une meilleure propreté de notre village)
- Le remplacement du four de la cantine (pour une meilleure sécurité de nos agents)
- Le changement des fenêtres de la salle des fêtes (pour mieux maîtriser nos dépenses d'énergie et le confort de nos locataires)

Pour 2025, nous avons présenté les projets suivants :

- La dernière phase de changement des candélabres
- L'achat d'un aspirateur à feuilles lequel facilitera le travail de notre agent technique
- La poursuite du changement des fenêtres de la mairie
- Deux nouveaux distributeurs de sacs pour déjections canines

Nous avons le regret de constater que ces actions mobilisent très peu les Penchardais. Pourtant, il suffit que le plus grand nombre de personnes clique sur les projets pour pouvoir dégager des sommes qui peuvent aller jusqu'à 10 000 €.

Ce sont donc des subventions assez facilement mobilisables au bénéfice du village.

Malgré la faible mobilisation, nous espérons que certains de nos projets seront élus. Ces sommes que nous pourrions obtenir de la région seront toujours celles que nous ne serons pas obligés de demander aux Penchardais au titre des impôts locaux.

S'agissant de la vie du village, nous soutenons l'ensemble des **associations** lesquelles participent au « bien vivre » dans notre village. Cette année encore, nous avons soutenu la **Fraternelle des anciens** qui participe activement au lien social de nos aînés Penchardais, en lui allouant une subvention de 250 € et en mettant à la disposition de l'association tous les 15 jours la salle des fêtes.

La municipalité apporte également son total soutien à l'association **ALORS**, en prêtant du matériel lors des manifestations qu'elle organise et en mettant à la disposition de l'association nos différents bâtiments publics.

Nous avons procédé à des travaux électriques sur l'établissement de la buvette afin de faciliter les actions de cette association.

Nous avons également soutenu la création de l'**Association des Jeux de Penchard** (AJP) qui permet de créer du lien entre les Penchardais autour des jeux de société, en allouant une subvention de 300 €.

Le souci constant de maîtriser les dépenses ne nous empêche pas de mener des actions dont on s'efforce à limiter les coûts et qui participent à la vie du village et au mieux vivre ensemble.

C'est toujours un plaisir de se retrouver au cœur du village pour fêter l'arrivée du **père Noël**, avec le résultat du concours des illuminations et la traditionnelle photo offerte aux enfants par la mairie.

A la nouvelle année, Monsieur le Maire a le plaisir de présenter ses **vœux** à l'ensemble des Penchardais.

Au printemps, un espace est aménagé dans les bois pour la **chasse aux œufs de Pâques**.

Nous rassemblons nos **dynamiques aînées** à l'occasion d'un **déjeuner** convivial et lors de la distribution du colis de Noël à l'occasion de laquelle nous leur permettons de partager une collation.

La municipalité soutient également les différentes actions du **Conseil Municipal des Enfants**, en lui apportant une aide financière lors des animations qu'elle organise, comme l'atelier « cookies » qui a eu lieu récemment, ou pour assurer quelques ateliers selon une formule de kermesse pendant le repas républicain pour occuper les enfants pendant le repas des parents.

Depuis 2020, nous organisons chaque année un **repas républicain pour le 14 juillet** lors duquel la mairie offre l'apéritif à tous les penchardais présents. C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur les nouveaux arrivants. L'édition 2024 n'ayant pu avoir lieu, nous nous rattrapons cette année, en organisant de nouvelles **olympiades intergénérationnelles**. Comme chaque année, la municipalité offrira l'apéritif et célébrera les nouveaux arrivants.

Cette année, pour rendre ce moment encore plus convivial, c'est un apéritif concert qui sera offert.

Aussi, pour ceux qui ne souhaitent pas apporter leur pique-nique, un food truck sera sur place. Ce sont des spécialités antillaises qui seront proposées.

Ainsi, au titre de la « publicité, de la publication et des relations publiques » lesquelles comprennent toute la communication et les animations au profit de tous dans le village a été budgétée en 2024 la somme de 30 000 € et dépensée celle de 16 488 €. Pour 2025, ce poste a été réduit à la somme de 25 000 €.

Vous constaterez que nous maintenons nos efforts pour assurer une situation financière saine.

En conséquence, pour l'année 2024, le budget de fonctionnement s'élève à la somme de 1 461 495 €, avec un virement à la section d'investissement d'un montant de 349 854 € (24 729,07 € au titre du remboursement de la dette et 325 124,93 € au titre du financement de l'investissement) tandis que le budget d'investissement s'élève à la somme de 2 788 047 €.

Nos dépenses ayant été bien maîtrisées cette année et malgré les projets d'envergure entamés, **nous avons pu décider de ne pas augmenter les impôts locaux cette année.**

Nous tenons à rappeler d'ailleurs que selon l'analyse comparative des ratios, notre commune a des recettes nettement inférieures de celles des communes de la même strate, du fait notamment d'un taux d'imposition de 13 % inférieur aux communes de taille comparable.

Nous continuerons pour l'année 2025 à mener nos actions tout en veillant à maîtriser les dépenses.

Recyclage du verre



Comme vous avez pu le constater, un **nouveau container à verre a été installé rue de l'Arpent noir**, en face de l'école. En effet, lors de la commission Gestion des déchets du mois de mars 2025, un bilan des tonnages des différents déchets collectés a été présenté.

Il apparaît que sur les 50 kg de verre mis en circulation par mois et par individu, la moyenne de recyclage s'élève à 30 kg/habitant en France quand elle est de 23 kg/habitant en Ile-de-France et de seulement 16 kg/habitant au sein de notre communauté d'agglomération. On le voit à la lecture des chiffres, notre marge de progression reste très importante. On ne le dira jamais assez, **la gestion des ordures ménagères coûte extrêmement cher**, et c'est même, après les charges salariales, le 2ème plus important poste du budget communautaire avec 17,2 M€.

Si l'on veut réduire cette facture, il convient d'améliorer notre niveau de tri. Heureusement, **Penchard est bon élève** puisque nous sommes la commune qui a le meilleur taux de recyclage du verre de la communauté d'agglomération avec un bilan de 30 kg/habitant.

Le service de collecte a proposé à toutes les communes, la mise à disposition de containers à verre supplémentaires pour améliorer le taux de collecte. En conséquence, nous avons décidé de répondre favorablement à cette offre, en installant un nouveau container dans un secteur qui n'en était pas pourvu. L'installation a eu lieu début juin, et alors que nous avions demandé un positionnement côté plateau multisports, celui-ci a été installé du mauvais côté de la barrière. **Cette erreur sera rectifiée lors de la première collecte de verre.**

TRAVAUX

TRAVAUX PASSÉS ET À VENIR

Rue de Meaux

Les Penchardais ont été dernièrement informés du début des travaux de sécurisation de la rue de Meaux.

Vous avez pu constater que les travaux ont débutés le **7 juillet 2025** et auront une durée de 7 semaines, si tout se déroule correctement et si la météo nous est favorable. Ces travaux commenceront le matin à **8h00** et s'arrêteront vers **17h00**.



En fonction des besoins il pourra être mis en place une circulation alternée, ou bien la rue sera complètement fermée.

Pour améliorer le stationnement durant la période des travaux, **la place de la mairie sera ouverte** et les barrières seront retirées. Des déviations et des modifications d'itinéraires seront mises en place.

La boulangerie sera fermée pour congés annuels du 7 au 21 juillet inclus.

Mais à partir du 22 juillet, **vous pourrez retrouver votre boulangerie préférée ouverte et y accéder à pied.**

Nous vous informerons des détails des modifications de circulations dès que la société chargée des travaux nous les fournira.

Concernant le passage des **transports en commun** :

- En dehors des horaires de chantier, les bus doivent passer normalement.
- Durant les horaires de chantier :
 - L'arrêt Mairie pour la ligne 777 sera déplacé à l'intersection de la rue de Meaux et de la rue du chemin vert.
 - Concernant la ligne 2104, alors que la société KEOLIS avait, dans un premier temps, annoncé l'arrêt temporaire de desserte de Penchard, la circulation de ce bus continuera en dehors des horaires de travaux.

Extension de l'école

Ça y est, c'est parti : certains d'entre vous l'ont constaté, les travaux d'extension de l'école ont commencé !



Après 7 semaines de réunion avec les premières sociétés pour préparer le déroulement des travaux, le chantier a démarré.

Tout d'abord avec l'**abattage de quelques peupliers**, qui malheureusement gênaient pour les accès chantier et qui se situaient à l'emplacement du futur parking.

Le gros œuvre durera du 23 juin à début décembre. Le planning des prochains mois est le suivant :

- Décaissage pour préparer le terrain jusqu'au 15 juillet
- Début juillet, terrassement du parking et de la cour arrière
- Du 21 juillet au 8 août, réalisation des trous et mise en place des pieux, réalisation des fondations, puis par la suite, coulage de la dalle principale
- Début septembre, pose et clavetage des murs.

Le bâtiment devrait ainsi être hors d'eau et hors d'air avant les congés de Noël 2025.



Pendant toute la durée des travaux, la rue du stade (également nommée chemin rural de Meaux à Senlis) sera autorisée dans le sens interdit pour les engins du chantier, et uniquement pour les engins du chantier. Cette portion de voie sera donc à double sens durant cette période et les conducteurs des véhicules venant de la rue de l'arpent noir devront être vigilants.

Une signalisation spécifique a été mise en place pour cet événement.

Nous continuerons de vous informer, au travers du petit Penchardais, de l'avancement de ce projet.

Terrain de tennis

La haie bordant les terrains de tennis devenait source de problèmes. Restée sans entretien depuis plusieurs décennies, elle avait atteint des proportions telles qu'il était impossible d'envisager une taille de forme. Par ailleurs, les amateurs de tennis se plaignaient, à juste titre, de la prolifération de mousse sur le terrain qui rendait la surface glissante et pouvait s'avérer dangereuse.

Nous avons profité de la présence de l'entreprise chargée de l'abattage des peupliers sur le chantier de l'école pour faire **retirer cette haie**.



Lorsque les souches seront enlevées et le terrain nettoyé, nous pourrions envisager de **replanter une haie plus facile d'entretien et de meilleure facture**.

Une autre source de problème était le développement anarchique de la végétation sur une bande séparant un terrain de tennis et la propriété riveraine. Après plusieurs essais pour tenter de nettoyer cet espace, il a été décidé de faire appel à une société paysagère. Dans un premier temps, il a été procédé au **débroussaillage** et à l'**arrachage** des arbustes pour ensuite **bétonner** cet espace problématique.



Ces décisions, bien que prises pour des raisons pratiques, s'inscrivent également dans une démarche d'amélioration de la qualité des infrastructures sportives. L'entretien négligé de la haie et des abords avaient non seulement compromis l'esthétique du site, mais surtout posé des défis en termes de sécurité et de praticité. En retirant la haie, nous avons éliminé un obstacle majeur et réduit les risques liés à l'usure naturelle du terrain.

Par ailleurs, ces actions marquent le début d'une réflexion sur l'entretien global des installations sportives pour garantir un usage sûr et plaisant à tous les utilisateurs.

RÈGLES D'URBANISME : QUELQUES RAPPELS

Les conséquences en cas d'oubli de la déclaration d'achèvement des travaux

L'oubli de la déclaration d'achèvement des travaux (DAACT) peut engendrer des complications juridiques, administratives et financières importantes. Cette démarche, pourtant obligatoire, revêt une importance capitale pour garantir la conformité de votre ouvrage vis-à-vis de l'administration et des lois en vigueur. Découvrez les différentes conséquences auxquelles vous pourriez faire face si cette déclaration n'est pas réalisée dans les délais requis.

Les risques juridiques et administratifs liés à l'absence de déclaration

En cas d'oubli ou d'absence de dépôt de la **déclaration d'achèvement des travaux**, votre ouvrage peut être considéré comme illégal aux yeux des autorités. En effet, cette déclaration permet de vérifier la conformité de la construction avec les autorisations obtenues (permis de construire, déclaration préalable). Si cette conformité n'est pas établie, la mairie pourrait refuser de délivrer certains documents administratifs essentiels, tels que les certificats de conformité ou les autorisations liées à des projets futurs.

Selon les dispositions du Code de l'urbanisme, des amendes peuvent également être appliquées. Ces sanctions varient en fonction de la gravité du manquement, mais elles restent une menace fréquente pour les propriétaires négligents.

Les impacts financiers d'un oubli de DAACT

Sur le plan financier, ne pas transmettre la **déclaration d'achèvement des travaux** peut s'avérer extrêmement coûteux. En cas de contrôle ou de litige, des amendes significatives peuvent être infligées. Par ailleurs, un défaut de déclaration pourrait engendrer des erreurs dans le calcul des impôts locaux tels que la taxe foncière ou la taxe d'habitation. Cela peut aboutir à des paiements de régularisation onéreux.

Pour les propriétaires souhaitant vendre leur bien, en cas d'absence de DAACT, la transaction peut être retardée, voire annulée, ce qui pourrait entraîner une perte d'opportunités financières ou des litiges avec les potentiels acheteurs.

Type d'infraction	Montant minimum (€)	Montant maximum (€)	Observations
Non-déclaration de la DAACT	1 200	6 000 € / m²	L'amende dépend de la gravité de l'infraction et de l'évaluation des autorités compétentes
Non-conformité des travaux déclarés	1 500	75 000	Amende fixée au prorata de l'importance des irrégularités constatées

Les démarches pour régulariser un oubli de déclaration d'achèvement de travaux

Étapes à suivre pour régulariser la situation

La régularisation d'un oubli de déclaration d'achèvement des travaux (DAACT) commence par une vérification essentielle : assurez-vous que les travaux réalisés sont bien conformes à l'autorisation d'urbanisme obtenue (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

Si une modification a été apportée en cours de chantier, il peut être nécessaire de demander un permis modificatif pour mettre à jour votre situation.

Munissez-vous des documents nécessaires, tels que les plans initiaux, l'autorisation délivrée, tout acte descriptif ou justificatif des travaux réalisés. Une fois cette documentation complète, remplissez le formulaire Cerfa 13408*05, destiné à déclarer la fin des travaux. Ce document devra être déposé ou envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception à votre mairie. Il est conseillé de conserver une copie pour vos dossiers personnels.

Enfin, il est impératif de finaliser cette régularisation rapidement, car un **oubli de déclaration d'achèvement des travaux** peut entraîner des complications administratives, juridiques et fiscales importantes.

Les délais et prescriptions légales

Le **Code de l'urbanisme** fixe des délais précis pour déclarer la fin des travaux. Bien que l'idéal soit de transmettre votre DAACT immédiatement à l'achèvement du chantier, un oubli peut être corrigé même plusieurs mois ou années après. Cependant, certaines dispositions légales imposent une limite : le délai de prescription pour les infractions d'urbanisme est, en principe, de 10 ans à compter de leur constatation. Passé ce délai, il devient plus difficile, voire impossible, pour l'administration de requérir des sanctions ou des modifications.

Néanmoins, ce délai ne dispense pas de l'obligation de déposer la déclaration d'achèvement pour régulariser pleinement votre situation et faciliter d'éventuelles démarches (comme la vente du bien). Il est donc impératif d'agir rapidement après avoir identifié un **oubli de déclaration d'achèvement des travaux**.

Type de délai	Durée légale	Détails
Prescription de l'infraction d'urbanisme	10 ans	Les infractions non constatées après 10 ans ne peuvent plus faire l'objet de poursuites légales
Délai pour régulariser une DAACT oubliée	3 mois à 1 an	Dépend de la découverte de l'oubli et des démarches entamées par le contrevenant

ENFANCE

Spectacle de fin d'année de l'école : Paris mise à l'honneur !

Les élèves penchardais ont eu la joie de présenter leur travail à leurs familles le samedi 21 juin dernier. Cette année, tous les élèves de la Petite Section au CM2 ont travaillé sur un même thème : **Paris**. En effet, le thème était trouvé d'avance pour prolonger la traditionnelle sortie scolaire de fin d'année dans la capitale.



Chants et danses ont rythmé ce spectacle de qualité. **Un grand bravo à tous les enfants et les enseignants de l'école pour leur implication !**



À la suite de la représentation, M. le Maire a offert les cadeaux de fin d'année aux élèves de Grande Section et de CM2.

Les élèves de Grande Section ont pu choisir parmi une **sélection de livres** établie par la municipalité. Pour les futurs collégiens, les familles avaient le choix entre une **calculatrice** et un livre (au choix parmi une sélection) ainsi que des stylos.

Toute l'équipe municipale souhaite de très belles vacances bien méritées à tous les petits Penchardais ainsi qu'à leurs parents, et de la réussite pour la suite de leur scolarité.



Rentrée scolaire 2025-2026

Durant le conseil d'école du mardi 17 juin 2025, M. Desessard (directeur de l'école de Penchard) a annoncé les effectifs suivants pour la rentrée 2025-2026 (137 élèves) :

- Petite section : 19 élèves
- Moyenne section : 14 élèves
- Grande section : 26 élèves
- CP : 15 élèves
- CE1 : 12 élèves
- CE2 : 13 élèves
- CM1 : 24 élèves
- CM2 : 14 élèves



Voici la structure prévue par l'équipe enseignante :

19 PS et 7 GS - Mme Lagarrigue

6 CP et 12 CE1 - Mme Grondin

14 MS et 9 GS - Mme Michaux

13 CE2 et 12 CM1 - Mme Moret

10 GS et 9 CP - M. Desessard

12 CM1 et 14 CM2 - Mme Heim

Ces données ne sont pas définitives, des mouvements (départ ou inscription) sont possibles d'ici septembre.

Bonnes vacances et rendez-vous le lundi 1er septembre pour la rentrée !

Pour information, les **vacances scolaires** sur l'année 2025-2026 sont les suivantes pour la zone C :

- Vacances de la Toussaint : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025
- Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
- Vacances d'hiver : du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026
- Vacances de printemps : du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026
- Vacances d'été : à partir du samedi 4 juillet 2026

Régalade avec l'atelier cookies du CME



Les élues du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont tenu à organiser pour cette fin d'année scolaire, **un atelier cookies à destination des enfants de 6 à 12 ans.**

Le samedi 28 juin, une dizaine de petits Penchardais ont répondu présents à l'appel de la gourmandise. Le but de l'atelier : fabriquer ses cookies et bien évidemment les déguster !

Une belle réussite pour Estelle, Camille, Aria, Shaé, Petra et Sarah. **Bravo à elles pour leur investissement !**



Retour sur la chasse aux œufs de Pâques 2025

Le dimanche 20 avril dernier, malgré une météo maussade, la chasse aux œufs de Pâques a rencontré un **vif succès** ! Les enfants accompagnés de leurs parents ont pu se rendre dans le bois de Penchard pour participer à cet évènement organisé par la municipalité.

Le top départ a été donné à 11h, et les enfants se sont précipités dans le bois pour être les premiers à **dénicher les traditionnels chocolats déposés par les cloches** et toujours plus nombreux.

Comme sur les années précédentes, 2 zones distinctes ont été délimitées : une zone pour les plus **petits** (jusqu'à 7 ans), et une zone pour les plus **grands** (de 8 à 12 ans).

L'équipe municipale a profité de cet évènement dédié aux enfants, pour **offrir le café aux parents** qui assistaient à la chasse, afin de partager un moment convivial.



Rendez-vous le 14 juillet pour la fête du village !

Le lundi 14 juillet, nous vous donnons rendez-vous pour un **grand moment de convivialité, de partage et de bonne humeur** à l'occasion de la fête nationale !

Dès 12h aura lieu la cérémonie des nouveaux arrivants : si vous avez emménagé à Penchard entre 2024 et 2025, inscrivez-vous sur penchard.fr.

A partir de 12h30 : un apéritif sera offert par la municipalité, suivi d'un repas républicain. Vous pouvez, au choix, amener votre repas (*attention, pas de barbecue sur place*) ou profiter des plats créoles du foodtruck **Créolofood** présent sur place. L'ambiance sera garantie avec la présence d'un groupe de musique ! Le CME organisera également des activités pour les enfants.

Et dès 15h : participez aux Olympiades Penchardaises en équipes intergénérationnelles et défiez de nombreuses aventures !

Informations et réservation sur penchard.fr !

À noter : le salon de l'artisanat est de retour !

Devenu un nouvel évènement incontournable de notre village, le **salon de l'artisanat** fera son grand retour cette année encore, à la salle des fêtes de Penchard, le **dimanche 12 octobre** prochain.

Au programme : de nombreux stands pour profiter de nombreuses créations et productions locales !

Inscription au repas annuel des anciens

Vous avez 65 ans ou plus ? Vous êtes invités, ainsi que votre conjoint, au repas offert par la municipalité à ses anciens qui se tiendra le **dimanche 23 novembre à 12h30** à la salle des fêtes de Penchard.

Merci de vous inscrire via le coupon ci-dessous ou sur penchard.fr/repas-anciens.

Vous pouvez aussi scanner le QR code ci-dessous.



INSCRIPTION REPAS DES ANCIENS DU 23 NOVEMBRE 2025

à déposer **avant le samedi 1er novembre** en mairie ou sur penchard.fr/repas-anciens

M. et/ou Mme participera au repas des anciens.

Nombre de personnes :

Téléphone :

On vous attend au forum des associations 2025 !

Comme chaque année, le forum des associations se tiendra sur le terrain multisports de Penchard : nous vous donnons rendez-vous le **samedi 13 septembre à partir de 14h** pour découvrir les associations qui rythment notre village, qu'elles soient penchardaises ou des communes avoisinantes : ju-jitsu, danse, jeux de société, football, théâtre... Il y en aura pour tout le monde, petits et grands !

Association Feet of Dance

Nous vous proposons de venir passer un **moment convivial autour de la danse** tous les lundis à partir de mi-septembre (sauf pendant les vacances scolaires) et pour 2 jeudis. Les cours se tiendront à la salle des fêtes.

Seul ou en couple, pas de soucis nous vous permettrons de découvrir l'univers et le charme de la danse de société.



Les cours débuteront à partir du lundi 15 septembre à 20h15. Il y aura aussi les jeudis 18 et 25 septembre (au même horaire).

Au cours de l'année nous vous ferons connaître les danses de Salon, les Latines, les latino-caraïbes et les swinguées (Tango, Valse lente, Paso Doble, Chachacha, Rumba, Samba, Bachata, Salsa Cubaine et Portoricaine, Kizomba, Lindy Hop, Rock etc.)

Pour tout autre information vous pouvez consulter notre site : feetofdance.fr

Ou nous questionner par mail : feetofdance@gmail.com

Ou enfin par téléphone : 06 98 75 87 03

Nous serons également présents au Forum de Penchard le samedi 13 septembre.

Il y aura aussi des stages de danse à la salle Omnisport :

- Le 14 décembre 2025 stage de Bachata.
- Le 15 février 2026 Stage de Slow Fox Trot.
- Le 29 mars 2026 stage de Samba.
- Et le 06 juin 2026 stage de Chachacha.



On vous attend nombreux pour venir tester nos cours dès la rentrée.

Association ALORS

L'association vous dit : **MERCI** (et à l'année prochaine pour encore plus de folie) !

Voilà, ça y est, l'année scolaire touche à sa fin... et on ne va pas se mentir : on est un peu fatigués, mais surtout très heureux !



Un immense MERCI à vous tous, parents, enfants, bénévoles, curieux, gourmands, chineurs, bricoleurs du dimanche, et amateurs de boums endiablées. Grâce à vous, l'année a été bien remplie – et pas seulement nos plannings !

Petit retour express (et légèrement nostalgique) sur notre marathon associatif :

🎃 En octobre, les petits monstres ont pris possession du village avec notre animation **Halloween** terriblement réussie (et oui, on a survécu aux bonbons et aux citrouilles !). (Bénéfice : 290€)

🎅 En décembre, on a lancé les festivités avec un **marché de Noël** magique et un goûter du Père Noël bien mérité (surtout pour ceux qui ont survécu à l'emballage des paquets et au sucre des enfants).

🍫 On a distribué des **chocolats de Noël** comme si notre vie en dépendait. Spoiler : elle en dépendait un peu.

🧹 L'inoubliable **"Range ta chambre"** (alias la bourse aux jouets) a permis à beaucoup de familles de faire de la place et à d'autres de trouver LE jouet parfait (ou presque).

ASSOCIATIONS

🗼 Et puis il y a eu la **sortie Tour Eiffel**, rendue possible grâce aux fonds récoltés... et qui a prouvé que, oui, on peut emmener une ribambelle d'enfants à Paris et revenir en un seul morceau (ou presque). (Coût pour l'association: 2229.10€)

🍪 Le **goûter** post-sortie, parce que grimper des escaliers et faire des selfies avec la Dame de Fer, ça creuse. (Coût : 108€ payé par l'association)

🪴 La **brocante**, pour vider les greniers, remplir les cagnottes, et trouver ce vase moche devenu tendance sans qu'on sache pourquoi.

🍷 La **kermesse**, ses jeux, ses gâteaux, ses fous rires... et son fameux stand de pêche à la ligne où personne n'a jamais pêché de poisson, mais tout le monde repart mouillé grâce au temps et notre bataille de ballons à eau 🌊 (Bénéfice de 388 €)

🎭 Et pour finir en beauté : la légendaire **boum** des CM2 ! Musique, lumières, chorés improvisées et pas de danse incertains... Bref, un grand moment de joie pour nos futurs collégiens.

🎉 Alors **MERCI !** Merci pour votre soutien, votre bonne humeur, vos gâteaux, vos bras pour porter les tables, nos idées parfois farfelues (on les aime comme ça), et votre présence à chaque rendez-vous.

❤️ Tous les fonds récoltés servent à **financer les sorties et activités des enfants**, parce que c'est pour eux qu'on se décarcasse avec autant de plaisir (et de café mais aussi de coup de soleils).

📅 On vous donne rendez-vous à la rentrée, pour une nouvelle année pleine de projets, d'événements et de surprises. Reposez-vous bien (nous, on dort jusqu'en septembre). Et rendez-vous à l'assemblée générale pour ouvrir la nouvelle année scolaire.

Elle se déroulera le **08/09/2025 à 20 heures**. Le lieu vous sera communiqué par la suite.

Toutes les parents sont les bienvenus et n'hésitez pas à nous faire part de votre souhait d'être bénévole actif ou encore membre du bureau.

💡 N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions afin d'améliorer le fonctionnement de l'association ou encore de trouver de nouvelles idées pour continuer de faire vivre notre village.

À très vite,

L'équipe de l'association (toujours motivée, jamais fatiguée... enfin presque)

Club de Jujutsu penchardais

Le samedi 21 juin, le club de Ju-Jutsu Penchardais a organisé sa **cérémonie traditionnelle** de remise de titres, marquant la fin d'une saison sportive riche en accomplissements.



Cette année encore, nous avons eu l'honneur de célébrer la distinction de **nouvelles ceintures noires**, promues aux prestigieux titres de **Chuden** et **Renshi**, ainsi que la mise à l'honneur d'un nouveau promu au titre de Maître. Le club peut se targuer de compter parmi ses membres cinq Shihan (titre de Maître) et d'avoir formé, depuis sa création en 1985, pas moins de 25 ceintures noires. Ces accomplissements témoignent de la passion et de la rigueur qui animent notre communauté.

Pour accueillir de nouveaux adeptes et partager notre art martial traditionnel, nous vous invitons à nous rejoindre lors de deux événements à venir. Retrouvez-nous le **samedi 6 septembre** dans le hall principal du centre commercial « Les Saisons de Meaux » et, bien sûr, le **samedi 13 septembre** à l'occasion du forum des associations à Penchard.

Venez découvrir une discipline mêlant **tradition et excellence**, portée par un esprit de **bienveillance**, de **respect** et de **dépassement de soi**.



RENTRÉE 2025



DATES DE REPRISE

Enfants :

- 5/7ans : Vendredi **5 septembre** à 18H30-19H30
- 8/12ans : Mercredi **10 septembre** à 18H00-19H30

Adultes :

- Mercredi **10 septembre** 19H30-21H30
- Vendredi **12 septembre** 20H-22H

REJOIGNEZ-NOUS !

COURS D'ESSAI GRATUIT

 cjpp.wajutsu@gmail.com
 06 82 90 54 41 - 06 34 16 30 09
 <http://cjppenchard.wajutsu.free.fr/pages/accueil.php>
 Salle omnisport, rue de neufmontiers 77124 Penchard





Association des Jeux de Penchard

Après notre événement « Entrez dans le jeu ! » de fin juin, ayant réuni une trentaine de personnes, l'objectif l'AJP est de continuer à **faire jouer autant que possible**. L'été arrive et ça se sent ! Mais même sous cette chaleur l'association continue ses soirées jeux trimensuelles en juillet et août. Vous pouvez toujours venir le premier et troisième mercredi du mois ainsi que le quatrième mardi profiter d'une **large sélection de jeux de sociétés** à la salle des fêtes de Penchard (18H30-23H).



Venez tester, vous ne risquez rien, les deux premières soirées sont **gratuites**. Que vous soyez seul ou accompagné, entre amis ou en famille vous devriez trouver le jeu parfait pour vous. Vous en avez pour tous les goûts, certains au **fou rire garanti**, d'autres qui font brûler les méninges, ouverts à tous, initiés comme néophytes. De plus, un membre (que je ne nommerai pas sous le couvert de l'anonymat) a offert gracieusement à l'association un jeu tout neuf de Loup Garou, nous permettant d'en faire le plus possible tout l'été.

Si vous souhaitez nous rencontrer, nous tiendrons un **stand au repas républicain** de Penchard le 14 juillet avec plein de jeux à venir essayer. Les prochaines soirées jeux de prévisions seront les mercredi 16 juillet, mardi 22 juillet et mercredi 6 août, nous espérons vous y voir nombreux (pour les quelques-uns ne partant pas en vacances).

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par mail à associationjeuxpenchard@outlook.fr.

Nouvelle réglementation anti-tabac

Applicable dès le 1er juillet 2025, l'extension de la loi de 2007 élargit les espaces publics concernés par l'interdiction de fumer, l'objectif étant de dénormaliser le tabac et d'en limiter son attractivité.

Les lieux concernés par cette extension :

- Parcs et jardins publics
- Plages bordant des eaux de baignade
- Abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs
- Abords des lieux de scolarité : écoles, collèges, lycées, internats, centre de formation...
- Espaces ouverts (stade, installations sportives,...) et abords de piscines, bibliothèques...



Canicule et feux : tous vigilants !

Les conditions météorologiques sont de plus en plus propices au feu, mais **9 feux sur 10 sont la conséquence d'une imprudence**, et pourraient être évités grâce à la vigilance de tous et le respect des consignes. Les obligations légales de débroussaillage (OLD) sont un élément essentiel de la politique nationale de prévention.

EN PRÉVENTION, quelques gestes simples :

- Vous êtes fumeur ? jetez vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant concernant les cendres incandescentes qui pourraient sortir par la fenêtre.
- Vous bricolez en plein air ? Pensez à débroussailler votre jardin. Ne réalisez aucun brûlage. Les déchets végétaux doivent être évacués en déchetterie car secs, ils deviennent des combustibles dangereux.
- Vous aimez les feux d'artifice ? Laissez les professionnels les organiser pour le plaisir de tous. N'allumez pas de feux, même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.
- Vous organisez un barbecue ? Faites-le chez vous ou dans un espace dédié sur une terrasse, plutôt qu'en pleine nature et loin de broussailles qui peuvent flamber.
- Vous stockez vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane), éloignez-les des murs de la maison et mettez-les dans un abri si possible.
- Ne plantez pas de végétaux près des ouvertures de votre domicile.
- Élaguez les arbres qui ombragent les habitations, ne laissez aucune branche à moins de 3 m de la maison.
- Si vous disposez d'une piscine, rendez-la accessible aux sapeurs-pompiers.
- En vacances, respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers.

SOYONS PRUDENTS, et reportons-nous aux mesures préfectorales en cours, consultables sur le site de la préfecture.



Les bons réflexes à adopter

Quelques réflexes à adopter pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs :

1. S'hydrater souvent et abondamment, même si l'on n'a pas soif
2. Eviter de sortir aux heures les plus chaudes
3. Eviter de pratiquer une activité physique
4. Mouiller son corps plusieurs fois par jour (brumisateurs, douche, ...)
5. Passer si possible quelques heures dans un endroit frais (pièce rafraîchie ou climatisée, centre commercial, cinéma, ...)
6. Aider les personnes les plus fragiles et demander de l'aide si besoin

Opération tranquillité vacances

Avec l'opération tranquillité vacances (OTV), les services de police se chargent de surveiller votre logement avec des patrouilles organisées aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Nous vous conseillons de réaliser cette démarche en venant à l'accueil de la mairie ou en vous rendant au commissariat de Meaux, en apportant une pièce d'identité et un justificatif de domicile (au plus tard 3 jours avant votre départ).

En effet, les demandes d'OTV réalisées en ligne ne sont transmises qu'à la Police Nationale.

LE COIN DES PENCHARDAIS



DOÛ-DOÛ LA TOURTERELLE

Cela faisait un mois qu'elle était avec nous, Doû-Doû. Une petite tourterelle turque que mon père avait trouvée un matin, sur le bord d'un jardin près de la forêt, malade et abandonnée. Elle avait mauvaise mine, Doû-Doû ! Une tique s'était logée sur sa petite tête et commençait à sucer son sang...

On l'a soignée et dorlotée... On lui avait aménagé un espace bien à elle dans une des cages aux lapins, guérie, on lui a rendu sa liberté !

Elle s'est envolée par un beau dimanche ensoleillé... Un peu hésitante elle nous a regardés, surprise et heureuse, ne comprenant pas très bien ce qui lui arrivait... Ses petits yeux tout ronds nous ont lancé un « au revoir » et Doû-Doû a pris son envol vers l'abricotier du voisin... Elle est restée là un bon moment, laissant échapper de longs doû-doû doû, comme si elle envoyait un message. Elle a hésité de nouveau, regardant vers nos fenêtres et a pris son élan, rejoignant deux autres tourterelles perchées sur un sapin.

On ne l'a jamais revue...

Elle est libre maintenant !

Marcelline DELAMARRE

Habitante et native de Penchard

Rappel sur les encombrants

Pour le retrait de vos encombrants, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous en ligne sur penchard.fr/encombrants ou en vous rendant en mairie. Le dépôt sur le trottoir devra se faire la veille au soir, tout en apposant le numéro de votre réservation. Sans cela, vos encombrants seront considérés comme un dépôt sauvage.

TRIBUNE LIBRE

Majorité municipale

Pour un village plus respectueux et solidaire !

Notre village est un lieu de vie que nous partageons tous, un espace commun que nous avons le devoir de préserver.

Pourtant, ces derniers mois, nous constatons une recrudescence d'incivilités qui nuisent à notre quotidien et à notre cadre de vie.

Régulièrement nous déplorons des dépôts sauvages au niveau du container à verres ou à vêtements.

Le distributeur de sacs à déjection canine a été vandalisé quelques jours seulement après avoir été posé. Le panneau d'affichage communal a été détérioré.

Un matin, ce sont les murs de deux habitations situées au cœur du village qui ont été tagués.

Un feu d'artifice a été tiré dans un jardin en pleine nuit, créant des nuisances sonores dans tout un quartier.

Ces comportements ne sont pas anodins. Ce sont des infractions à la loi pénale.

Nous avons engagé des démarches pour renforcer la surveillance et la répression de ces actes. Il ne s'agit pas seulement de sanctionner, il s'agit surtout de protéger notre village et de préserver sa tranquillité.

Mais au-delà des mesures répressives, j'en appelle surtout à votre sens du civisme.

Le respect de l'espace public, c'est le respect de chacun.

C'est aussi une question de solidarité : chacun de nous a le pouvoir d'agir, en signalant les incivilités, en sensibilisant les plus jeunes, en montrant l'exemple.

Notre village mérite mieux que le vandalisme et le bruit. Il mérite l'attention, le soin et l'amour de ses habitants.

Ensemble, faisons le choix du respect, du dialogue et de la responsabilité !

Géraldine DUPARAY

1ère adjointe en charge des finances

Groupe de l'opposition

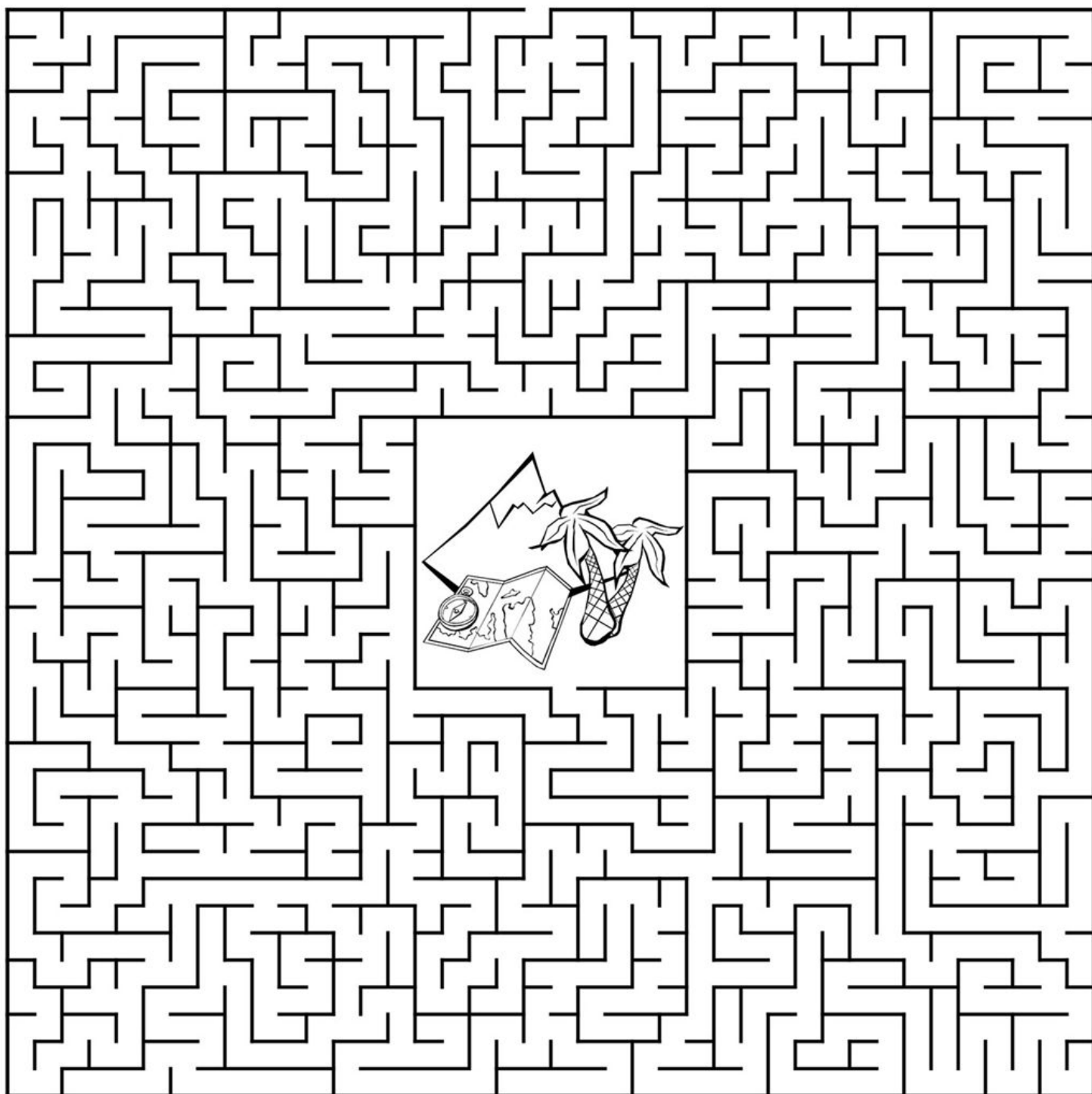
Liste Unis, le ❤️ de Penchard bat plus fort

Aucun texte n'a été transmis pour cette édition.

Les textes transmis sont repris dans leur intégralité et à l'identique : leurs contenus engagent la responsabilité de leurs auteurs.

La route des vacances

TRACE LE CHEMIN POUR ARRIVER JUSQU'À
LA DESTINATION DE TES VACANCES



TABOULÉ NOUVELLE GÉNÉRATION

L'été est arrivé !

Et les envies de fraîcheur dans l'assiette aussi !

Et si on adoptait le taboulé nouvelle génération, sans semoule, mais avec du quinoa, du boulgour et des pois chiches ?

PRÉPARATION POUR 4 PERSONNES

1. Faire cuire un verre de mélange boulgour et quinoa
2. Rassembler les ingrédients suivants :
 - 1 demi concombre en tout petits cubes
 - Une petite boîte de pois chiches
 - 2 belles tomates coupées en tout petits cubes
 - 1 carotte finement coupée pour le croquant
 - Une poignée de cranberries
 - Herbes fraîches : persil, menthe, coriandre fraîchement ciselées (pas d'herbes séchées)
 - Quelques amandes effilées
3. Mélanger tous les ingrédients
4. Assaisonner avec le jus d'un ou deux citrons (pas de vinaigre), un filet d'huile d'olive, du sel et du poivre
5. Laisser reposer 30 minutes au réfrigérateur avant de déguster

On peut ajouter plus d'herbes fraîches pour plus de fraîcheur, des olives, de la féta, pour une version plus ensoleillée.

*Bon
Appétit*



MAIRIE DE PENCHARD

📍 1 place de la mairie
77124 PENCHARD

🕒 **Horaires d'ouverture**
Lundi et jeudi : 9h-12h

Mardi et mercredi :
9h-12h / 14h-18h

Vendredi :
9h-12h / 14h-16h

Samedi (permanence des élus) :
9h-12h

☎ **Contact**
01 64 34 10 86
Urgence : 06 71 14 25 22

✉ mairie@penchard.fr

🌐 www.penchard.fr

📱 @penchard.mairie

BIBLIOTHÈQUE

Ouverte **mercredi & vendredi** de
16h30 à 19h, et le 1er **samedi** de
chaque mois de **10h à 12h**

EGLISE DE PENCHARD

Baptême, mariage, obsèques :
Père OLIVIER

☎ 07 45 64 24 13

PHARMACIE

Dimanche, jours fériés et la nuit

Pharmacie de garde (Jour)
Pharmacie d'urgence (Nuit)

Trouver votre pharmacie :
www.monpharmacien-idf.fr
Ou contactez le 118 918

Dans tous les départements
d'Île-de-France, hors Paris, la
réglementation impose de **contacter la**
gendarmerie ou le **commissariat** de la
zone recherchée pour obtenir les
coordonnées de la pharmacie de nuit.



DÉCÈS

DEPAGNE Raymonde
décédée le 12 mai 2025

UNIONS

BERTHO Antoine & **DOBALLAH**
Yasmine
mariés le 26 avril 2025

SACOW Alex & **HERVÉ** Laura
pacsés le 5 juillet 2025

AGENDA

REPAS RÉPUBLICAIN
Lundi 14 juillet 2025

FORUM DES ASSOCIATIONS
Samedi 13 septembre 2025

SALON DE L'ARTISANAT
Dimanche 12 octobre 2025

Dates des passages de la balayeuse à Penchard

Mercredi 23 juillet 2025
Mercredi 20 août 2025
Mercredi 17 septembre 2025
Mercredi 22 octobre 2025

NUMÉROS UTILES

Commissariat (Meaux) :
Avenue Salvador Allende
01 60 23 32 17

Gendarmerie (Meaux) :
3 rue Noéfort
01 64 34 08 90

SOS Femmes (Meaux) :
01 60 09 27 99

Hôpital (Meaux) :
6-8 rue Saint-Fiacre
01 64 35 38 38

SOS Médecins : **3624**

Enfants en danger : **119**

Urgence sociale : **115**

Urgence (EU) : **112**

Pompiers : **18**

Police : **17**

Samu : **15**

Journal d'information municipal trimestriel et gratuit

Editeur : Commune de Penchard,

1 place de la mairie - 77124 PENCHARD

Responsable de la publication : M. le Maire de Penchard

Conception : Jérémy BARDEAU ; Kelvine ROUSSEAU

Rédaction, photos : Vos élus municipaux (sauf signés ou mention en
marge).

Dépôt légal à parution : Bibliothèque Nationale de France

Tirages : 500

Impression : Imprimerie Génot (Saint-Soupplets - 77)

Distribution : Vos élus municipaux

Vous souhaitez publier ?

Vous souhaitez partager une idée, une expérience,
un savoir-faire ou encore proposer vos talents de
reporter/journaliste, le journal "Le Petit
Penchardais" est à la disposition de tous les
Penchardais.

Pour une publication dans le prochain numéro,
merci de transmettre votre demande par email à
l'adresse suivante : mairie@penchard.fr